

## Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD., ADM. et PUBL., Le Chau-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 310 88, tél. adm. et publ. (039) 310 87. CCP 23-313. Lausanne: Saint Pierre 1 tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300 Genève: Argand 4 tél. (022) 32 42 40 CCP 12-2715 ABONNEMENTS: 1 mois Fr. 4.—, 3 mois Fr. 11.—, 6 mois Fr. 22.—, 1 an Fr. 44.—, LE NUMÉRO 30 ct. — Directeur: René Meylan — Rédacteur en chef responsable: Willy Brandt

### Chambres fédérales: Rétrospective

Quels sont les principaux résultats à inscrire au bilan de la dernière session des Chambres? Il faut d'emblée souligner le rythme extrêmement soutenu des délibérations au Conseil national. Toutefois, on peut légitimement se demander si l'on n'a pas forcé la mesure, au point d'en arriver, en chargeant trop le bateau, à un point de saturation au-delà duquel l'intérêt des débats retombe forcément.

Un incident mineur mérite aussi d'être évoqué. Il s'agit de l'interdiction de six mois prononcée par le président du Conseil national contre le correspondant du journal à sensation «Blick». Indiscutablement, une sanction s'imposait ici. Pas tellement pour la faute d'avoir nominativement cité deux députés dormeurs, mais pour une indiscrétion malhonnête, consécutive à l'ouïe d'une conversation privée. Nous aurions pourtant préféré que la répression fût confiée aux journalistes eux-mêmes. Ils auraient peut-être pu éviter de donner une publicité inutile et démesurée à des gens qui ne recherchent précisément que ce genre de réclame!

#### Politique extérieure

Les débats sur les événements de Tchécoslovaquie furent, malgré leur longueur, parmi les grands moments de la session. Avant, on pouvait se poser la question de l'utilité de telles discussions, tardives et sans influence sur le déroulement du drame tchèque. Pourtant, la condamnation sans équivoque prononcée par les deux Chambres à l'égard de l'agression russe démontra du même coup à quel point notre peuple est attaché, en dehors des divisions politiques, à ses libertés fondamentales. D'autre part, à une ou deux exceptions près, il faut noter l'absence de prise de position viscéralement anticommuniste, comme on avait pu en entendre au lendemain du 21 août. Le remarquable exposé introductif de Willy Spühler n'est pas étranger à la grande dignité prise ensuite par ce débat, qui eut encore le mérite d'apporter la preuve de la compétence des Chambres en matière de politique extérieure, jusqu'alors admise du bout des lèvres seulement.

#### Le progrès social

En dépit de deux avatars de dernière heure, la septième révision de l'AVS déboucha sur des résultats extrêmement réjouissants. La hausse générale d'un tiers des prestations correspondait aux revendications émises par le PSS et par l'USS dans leur requête du 22 décembre 1966; elle rendit quasiment caduque l'initiative des syndicats chrétiens natio-

naux, aujourd'hui retirée. L'augmentation de la rente minimale simple, passant de 135 à 200 fr., représente une amélioration de près de 46%. En outre, les débats démontrèrent la fragilité de la théorie des trois piliers, ils démantelèrent la fiction d'une sécurité sociale assurée pour tous par les trois colonnes de l'AVS, des assurances d'entreprises et de l'épargne individuelle. Une véritable sécurité pour la vieillesse ne pourra pas être assurée que par la transformation de l'AVS en une caisse de pension populaire largement ouverte à tous ceux qui ne disposent ni d'une assurance d'entreprise ni d'une substantielle épargne.

La brèche faite au principe de solidarité par la faveur d'une cotisation réduite aux personnes indépendantes est certes regrettable. Ces dernières sont déjà favorisées par les critères de détermination du revenu. Elles ne sont nullement soumises à une disposition aussi draconienne que ne l'est la déclaration de salaire pour les salariés. Mais cette entorse en permettra peut-être d'autres, qui, même si elles allaient en sens contraire, comme par exemple une augmentation différée des cotisations, seraient en définitive favorables à tous ceux qui ne disposent que de l'AVS pour subvenir à leurs besoins?

Le problème de la limite des revenus déterminant le droit aux prestations complémentaires aurait également mérité une solution plus favorable aux ayants droit. De toute façon, une correction interviendra d'ici à deux ans par la révision de la loi fédérale sur ces prestations complémentaires, révision annoncée par le conseiller fédéral Tschudi au cours du débat.

Une autre étape importante en politique sociale fut la révision de la loi relative aux allocations pour perte de gain aux militaires. Les nouvelles dispositions font passer de 3 fr. à 4 fr. 80 l'indemnité aux personnes sans charge de famille et de 8 fr. à 12 fr., respectivement de 37 fr. à 50 fr., les allocations aux militaires mariés. Ces divers montants représentent une augmentation générale de 50% environ. Sans revêtir le caractère spectaculaire de la septième révision de l'AVS, la nouvelle loi sur les allocations aux militaires renforce, d'une manière non négligeable, l'avance sur le chemin de la sécurité sociale.

#### Le droit foncier

Il y a un peu plus d'une année, les Chambres suivaient le Conseil fédéral en proposant au peuple, contre l'avis des socialistes, le rejet de l'initiative pour la modernisation du droit foncier, lancée en 1963 par l'USS et par

le PSS. A l'occasion de ce débat, les promesses de remettre bientôt l'ouvrage sur le métier fusèrent de toutes parts et il sembla alors qu'un nouveau projet, supérieur à l'initiative, serait rapidement mis sur pied. En fait, il s'agissait plutôt de manœuvres de diversion pour mieux saborder l'initiative et pour pouvoir perpétuer les abus.

La divergence entre les conseils à propos des nouvelles dispositions constitutionnelles illustra, à nouveau, l'opposition fondamentale à toute clarté en matière de droit foncier. Pour une fois, les Etats avaient adopté une solution plus progressiste et plus rationnelle que le National. Dans ce dernier conseil, le byzantinisme a atteint son paroxysme. n veut bien admettre l'utilité de donner à la Confédération des compétences pour l'aménagement du territoire, mais on lui refuse simultanément les pouvoirs indispensables à l'accomplissement de ces tâches nouvelles. La majorité bourgeoise ne pouvait, ou ne voulait, reconnaître l'évolution inéluctable du droit de propriété absolu vers un droit relatif, devant s'intégrer aux impératifs de l'intérêt général et de l'avenir national.

En résumé, la divergence avec le Conseil des Etats subsiste, le vote négatif des Deux Cents ayant été acquis par une faible majorité de sept voix. Dans ces conditions, on peut espérer la fermeté du Sénat et des résultats plus positifs lors du prochain débat de la Chambre basse.

#### L'EPUL à la Confédération

Le nouveau statut de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, adopté par les deux conseils, représentait un important progrès en matière de politique universitaire fédérale.

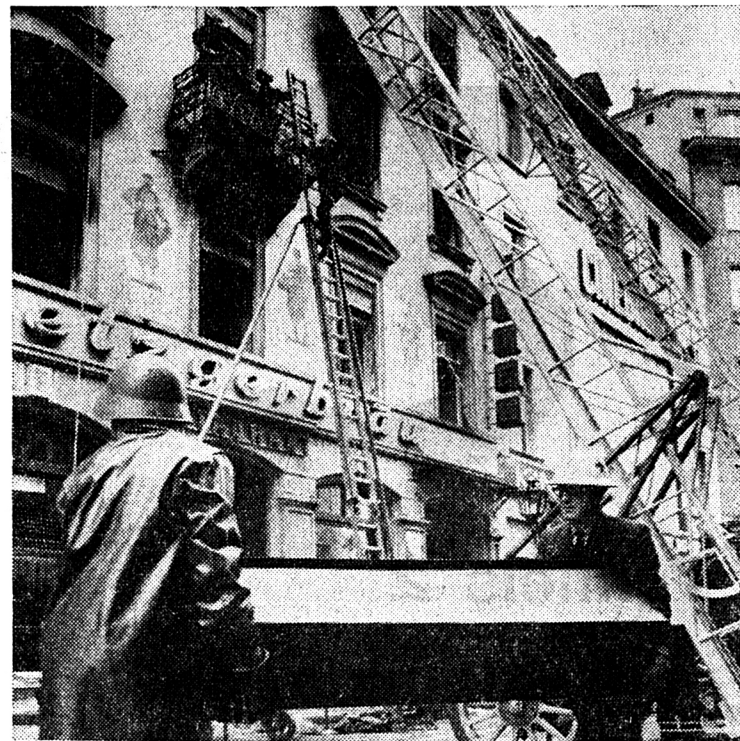
En effet, dorénavant, la responsabilité de l'enseignement technique supérieur, ou universitaire, sera assumée par la Confédération. Les deux établissements investis de cette charge, l'EPF et l'EPUL, seront placés sur un pied d'égalité, leurs diplômes auront exactement la même valeur. De plus, la décentralisation de l'enseignement technique sera mieux assurée, Zurich étant «décongestionnée» au profit de Lausanne. En outre, le canton de Vaud, libéré des charges de l'EPUL, pourra consacrer davantage de fonds au développement de ses autres facultés.

Mais le plus important apport de la nouvelle loi était pourtant la clarté qu'elle instituait dans le secteur de l'enseignement technique supérieur.

(Suite en dernière page.)

JEAN RIESEN,  
conseiller national.

### Zurich: L'incendie catastrophique a fait en définitive 10 morts



Notre photo: après la lutte contre le feu, les pompiers emmènent les cercueils des victimes.

Il y a vingt-trois ans que la ville de Zurich n'avait connu une catastrophe semblable à l'incendie de l'Hôtel Metzgerbräu. L'acte insensé d'un jeune homme de 17 ans a coûté la vie à dix personnes, pour la plupart étrangères et dont l'identification n'est pas encore terminée. C'est à la suite d'une dispute avec le portier-chef de l'hôtel que le jeune homme, entré au service de l'établissement depuis un mois et demi, a bouté le feu au bâtiment. Le sinistre a été découvert à 2 h. 37 et a pris une rapide extension, l'hôtel étant en partie en bois. L'effondrement de l'escalier déclencha une panique, et des personnes qui purent se sauver par les fenêtres et les toits, quinze sont dans un état préoccupant.

Quant à l'incendiaire, il a avoué son crime, sans toutefois paraître se rendre compte de la gravité de son acte. La Croix-Rouge suisse a pris en charge les rescapés, dont certains n'avaient plus que le pyjama qu'ils portaient au moment de l'incendie.

Les autorités judiciaires précisent que les victimes de l'incendie de l'Hôtel Metzgerbräu sont deux Suisses, un Allemand, un Italien (on ignore s'il s'agit d'employés de l'hôtel ou de voyageurs), une employée espagnole, une Suédoise habitant la Suisse et son fils, ainsi qu'un couple américain. Quant à la dixième victime, non encore identifiée, elle doit être de nationalité allemande (on ne sait pas s'il s'agit d'un employé de l'hôtel ou d'un voyageur).

### Vaud: R. Villard confirme sa démission

Le Comité directeur du Parti socialiste vaudois s'est réuni à Lausanne le 8 octobre. A cette occasion, le conseiller d'Etat René Villard a confirmé la décision qu'il avait prise et déjà communiquée au groupe socialiste du Grand Conseil de se retirer à la fin de l'année. Pour des raisons purement formelles, cette décision deviendra officielle au début de la session d'automne du Parlement cantonal.

Le Comité directeur a définitivement fixé au dimanche 24 novembre prochain la date du congrès du parti, qui se réunira à Morges pour désigner notamment le candidat socialiste à la succession de René Villard.

#### Le siège restera socialiste

Ce n'est pas encore le moment de remercier René Villard, notre ami, pour son activité au gouvernement, d'autant plus que cette activité se poursuit jusqu'à la fin de l'année.

Le congrès du 24 novembre sera l'occasion pour les militants de notre parti d'exprimer leurs sentiments d'amitié et de gratitude au partant.

Il semble que, dans les milieux libéraux, certains seraient partisans d'une candidature de la droite. Il est permis de s'en étonner, d'autant plus que les dernières élections cantonales ont valu un net recul à ce parti. On voit mal, de toute manière, comment il pourrait contester le droit du Parti socialiste à une double représentation.

Dans tous les cas, il n'est pas question d'une candidature de M. Robert Rivier. Celui-ci, dont le journal «Le Peuple - La Sentinelle» avait été le premier à parler, nous a déclaré qu'il ne serait candidat en aucun cas, sa volonté étant d'achever la tâche qu'il a entreprise à Transhelvetica, en faveur de la navigation fluviale. Les libéraux trouveront-ils un autre candidat? Peu nous chaut, à nous qui sommes certains que le corps électoral vaudois demeurera acquis à une juste représentation socialiste au Conseil d'Etat. Les temps sont révolus où les socialistes devaient se contenter, sur la scène fédérale ou cantonale, du rôle de figurants.

Alfred Bussey,  
président du PSV.

### Cela s'est passé dans notre pays

#### TESSIN: L'ÉDUCATION DES ADULTES

Le Tessin a été le premier canton à introduire dans sa loi scolaire la notion de cours pour l'éducation des adultes, selon les programmes de l'Unesco. Après six ans d'expériences, le programme pour 1968-1969 a commencé le 7 octobre à Tesserete, avec une leçon sur les problèmes des enfants et des adolescents, donnée par un expert de l'Unesco, le professeur Bertola. Le cours du cycle, qui comprend des cours d'instruction culturelle, à caractère social, et des cours de perfectionnement professionnel se poursuivra de la façon suivante: le cours déjà donné à Tesserete sera repris à Balerna et dans d'autres localités; un cours de pédiatrie est prévu à Bellinzzone; un cours sur le développement psychologique de l'enfant et de l'adolescent sera donné à Lugano, par l'orienteur professionnel du Département de l'éducation tessinois; à Biasca, un cours de chimie s'étendra sur deux ans. On prévoit à Olivone (val Blenio) un cours de géographie, à Montecarso un cours d'information sur l'agriculture, à Olivone et à Aquila un cours pour charpentiers, à Locarno un cours d'histoire de la musique. Des cours d'hygiène et de prophylaxie, de perfectionnement pour ouvriers de différentes branches seront donnés dans diverses localités. Enfin, on est en train de préparer un cours de comptabilité pour entreprises et pour petites entreprises artisanales à Brissago, ainsi que des cours de formation ou de perfectionnement pour les langues anglaise et espagnole. Un des principes essentiels de cette organisation est la décentralisation des cours, pour en faire profiter le plus possible de personnes.

■ AUGMENTATION DE SALAIRE pour les employés de banque dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain: 2% pour tous, et deux autres pour-cent de cas en cas, selon les responsabilités, la formation, les années de service; en outre, les allocations pour enfants augmenteront de 25%. Tels sont les principaux points d'une nouvelle convention conclue dans la branche bancaire.

■ ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE pour tous: voilà ce que préconise l'association Pro Familia. Elle se déclare également en faveur de l'introduction d'une assurance générale en cas de maternité.

■ UN NOUVEAU DIRECTEUR de l'Administration fédérale des finances a été nommé hier par le Conseil fédéral: M. R. Bieri, qui remplace M. Redli.

■ 116 MILLIONS DE DÉFICIT. — C'est ce que prévoit le budget 1969 de la Confédération, que le Conseil fédéral a adopté, dans sa séance de mercredi. Le plan financier pour 1969 laissait, lui, présager un excédent de dépenses de 320 millions de francs. A la fin du mois, le Conseil fédéral donnera des détails sur ce premier budget déficitaire depuis 1954.

■ NOMINATION A LA CNA. — Pour succéder à Robert Siegenthaler, de Delémont, décédé, le Conseil fédéral a nommé Lucien Huguenin, secrétaire central de la FOMH, membre du Conseil d'administration de la Caisse nationale suisse d'assurance accidents.

■ GRÈVE DE LA FAIM A LA PRISON de Fribourg: c'est ce qu'a annoncé un pensionnaire de cet établissement par une lettre adressée à un quotidien neuchâtelois. Un des grévistes en serait à son 17<sup>e</sup> jour. Motif: la nourriture serait insuffisante. Le directeur de la prison a déclaré qu'une enquête serait ouverte.

■ UN NOUVEAU «COUP» DES SPÉCULATEURS. — Parce qu'il y a stagnation dans le secteur de la spéculation foncière ceux-ci abandonnent les terrains acquis à titre spéculatif. Dès lors, ces terrains se couvrent de ronces, servent d'abri aux rats, aux serpents, aux insectes, menaçant l'hygiène de la population. C'est aux Tessinois qu'on a dénoncé cette plaie. On y signale déjà 65 000 ares de ces terrains. Les pouvoirs publics auront à s'occuper de cette affaire.

# Nettoyage à sec

# Blanchisserie

# ZIP S.A.

Tunnels 2

Neuchâtel

Tél. 5 42 08

vous annonce l'ouverture de son magasin, à La Chaux-de-Fonds

**Av. Léopold-Robert 18    Tél. 3 75 55**

Dès ce matin et jusqu'au 16 octobre à 18 h. 30, vous pouvez nous confier

**4** vêtements **POUR** **2**  
le prix de

et vous bénéficierez

de **30 %** de **RABAIS**

sur votre linge

Notre teinturier peut vous conseiller. Il est à votre disposition pour tous travaux soignés et détachages délicats.

Voyez notre tarif.

TARIF	Service simple:
PANTALON	3.80
VESTON	4.90
COMPLET	8.30
MANTEAU	10.90
IMPERMÉABILISATION	2.60
ROBE SIMPLE	6.90
JUPE SIMPLE	3.50
COSTUME DAME	7.90
BLOUSE DAME	3.90

Nous ne lavons pas le linge au poids, mais nous vous consentons 5% de rabais à partir de 20 fr. et nous vous proposons notre

#### CARTE DE RISTOURNE

Vos factures seront inscrites sur votre carte personnelle.  
Carte de blanchisserie:  
10% à partir de 150 fr.  
Carte de nettoyage à sec:  
10% à partir de 50 fr.

AUJOURD'HUI, JOUR D'OUVERTURE, UN CADEAU VOUS ATTEND !







## GENÈVE

# Au Conseil municipal de Genève Le droit de superficie

- Budget 1969: on a évité les augmentations d'impôts
- Culture: Claude Bossy contre les fascistes
- Services industriels: le patron ne fixe pas le prix des marchandises

## LE BUDGET

La première partie de la séance du Conseil municipal est consacrée à la présentation du budget de la ville de Genève, qui comporte un montant total de recettes prévues de plus de 148 millions de francs, dépassant de 60 000 fr. les dépenses. Aucun centime additionnel supplémentaire n'est prévu, ce dont se félicitent les orateurs qui s'expriment au nom de leur groupe respectif.

M. Föllnu (chr.-soc.) fait une intervention très intéressante au cours de laquelle il réclame notamment un budget fonctionnel pour la ville, ainsi qu'un rapport d'intention à l'appui du budget et un rapport de gestion à l'appui des comptes rendus.

Quant à M. Olivet (rad.), il estime qu'il faut limiter la discussion du budget le plus possible. Il faut dire que le Parti radical ne montre guère d'esprit critique à l'égard des propositions du Conseil administratif, tant il a l'habitude de lui apporter son appui en toutes circonstances.

Christian Grobet intervient au nom du groupe socialiste et rappelle les deux raisons essentielles pour lesquelles une augmentation d'impôts a pu être évitée :

— la réforme fiscale pour laquelle le Parti socialiste s'est battu avec succès et dont les fruits apparaissent aujourd'hui.

— l'élaboration d'un budget serrant de plus près la réalité.

A ce sujet, le porte-parole socialiste rappelle que M. Picot a relevé devant la Commission des finances l'effet positif qu'a eu cette commission sur l'élaboration du budget 1969 à travers l'examen critique qu'elle a porté au budget 1968. Cet hommage du conseiller administratif à la Commission des finances est à relever et dénote de son fair play. Il n'est pas certain que ces propos favorables à l'égard de la Commission des finances aient été approuvés par tous ses collègues.

Le groupe socialiste examinera le projet de budget en détail étant donné qu'il constitue le reflet de la politique menée par la ville dans les différents secteurs qui lui sont propres.

## LA CULTURE

A ce sujet, Claude Bossy (soc.) a fait la déclaration suivante :

« Dans le domaine de la culture et des beaux-arts, deux récentes prises de position du Conseil administratif sont significatives de l'esprit dans lequel il a conçu son budget. Qu'un conseiller municipal qui n'a jamais ménagé son appui aux régimes militaires et fascistes, en particulier à ceux de Grèce et du Portugal, mettent en question l'activité du théâtre genevois dont la réputation est la plus grande au-delà de nos frontières cantonales parce qu'une de ses productions attaque un régime totalitaire cette mise en question est normale. J'ai tout d'abord cependant été étonné de l'appui que lui a donné M<sup>me</sup> Girardin.

» Mais à la réflexion, cet appui s'inscrit dans toute la politique actuelle. Nous dépensons beaucoup d'ar-

gent pour des productions de qualité et celles-ci doivent satisfaire en premier lieu le petit groupe des abonnés, donc des subventionnés habituels de la culture; et qui pour une grande majorité se recrute dans une seule catégorie de la population. Il est vrai que si l'on reste dans le cadre, il importe de veiller à ne pas gâter la bonne humeur et la digestion de qui que ce soit, aussi les activités de recherches, dans le domaine du théâtre, de la musique ou de l'opéra doivent être sérieusement limitées. Quant à l'activité engagée, à la pièce engagée, politique, elle doit être bannie par respect des droits et des convictions d'autrui, en particulier je suppose ces agents de la police politique portugaise, dont j'ai pu voir l'action sur l'esprit et le corps de deux de mes camarades portugais. En fait, nous constatons que l'action menée, si elle permet une certaine qualité et non une qualité certaine dans certains cas restent une politique profondément conservatrice, et qui désire en priorité satisfaire les besoins des privilégiés de naissance, de revenu et de formation. »

En un mot une politique du début du siècle avec les moyens d'aujourd'hui. Nous croyons, nous, à la démocratisation de la culture. Il est urgent de mettre sur pied une activité culturelle décentralisée qui, par la création de mini-saisons de la culture de quartier, permettant d'élargir le bénéfice des millions que dispense la ville à l'ensemble de nos répondants. De ne pas les considérer seulement comme des spectateurs, mais aussi comme des hommes et des femmes qui par eux-mêmes s'intéressent à la peinture, à la musique, veulent rencontrer des artistes et finalement aller au spectacle.

Ces mini-saisons de la culture pourraient animer la vie de certains de nos quartiers, permettre de rencontrer les artistes du Grand-Théâtre, de l'OSR, de nos théâtres dans certaines de leurs activités. Chacun pourrait exercer, en amateur, l'art dont il a envie. Ce n'est peut-être pas là la seule manière de réaliser cette démocratisation dont on nous parle souvent, mais c'en est une, alors que nous n'en voyons nulle trace, ou si infime qu'elle m'a échappé, dans le budget que voilà. »

## LES SERVICES INDUSTRIELS

On passe à la présentation du budget des S. I. M. Picot présente la

chose et divers orateurs interviennent. Au nom du groupe socialiste, Amélie Christinat fait la déclaration suivante :

« Le groupe socialiste tient à rappeler une fois de plus l'étrange organisation actuelle des S. I., qui ne permet aux conseillers municipaux que d'accepter ou de refuser le budget sans qu'ils puissent changer quoi que ce soit aux chiffres qui leur sont soumis.

» Je ne connais pas d'entreprise dont le patron n'a pas la possibilité de fixer lui-même le prix de vente de ses marchandises.

» La ville est le propriétaire, mais ce sont d'autres conseils que le nôtre qui fixent le prix de vente de l'eau, du gaz et de l'électricité. »

## POUR 4 MILLIONS ET DEMI DE FRANCS DE CRÉDITS

La séance du soir aborde plusieurs projets d'arrêté ouvrant des crédits au Conseil administratif. On a tout d'abord un crédit de 445 000 fr. pour l'aménagement du prolongement de la rue des Rois et son raccordement au boulevard Saint-Georges. La rue des Rois servira au passage du bus N° 4 par la suite. Comme a dit Claude Ketterer, conseiller administratif :

« La circulation, c'est la tarte à la crème d'aujourd'hui ». Le crédit est adopté.

Un autre crédit de 300 000 fr. est voté pour l'achat d'un immeuble à la rue de l'Avenir 21—rue Sillem. Ensuite le Conseil municipal accepte un crédit de plus d'un million et demi de francs pour l'aménagement et la construction du carrefour dénivelé à l'extrémité nord du Pont-Butin. Un autre crédit pour l'achat d'immeuble de 700 000 fr. est aussi accepté. Il y a neuf ans, des privés achetaient des immeubles pour un million de francs, aujourd'hui, ils les revendent pour un million six cents mille francs à la ville. Cela s'approche d'un taux d'usure, devait dire Jean Brulhardt (soc.).

En fin de séance, grand débat entre Henri Livron (soc.) et tous les autres conseillers au sujet de l'ancien observatoire. Tout le monde pense qu'il faut le détruire sauf notre sentimental ami. Malheureusement pour lui, la politique ne connaît guère le sentiment. L'observatoire sera rasé. Amen.

C. A. et C. G.

## Reconstruction du Grand-Casino

Bientôt, le Conseil municipal de la ville de Genève va devoir examiner un important projet de démolition et de reconstruction du bloc de bâtiments où se trouve l'ancien Grand-Casino.

Même si l'on peut et si l'on doit encore regretter la décision négative du peuple qui en 1966 a signé et confirmé le référendum lancé par le Parti du travail contre le crédit de transformation des immeubles du Grand-Casino, il n'en reste pas moins que certainement la grande majorité des habitants de notre ville déplore l'abandon de cette partie de quartier qui occupe une position de premier plan sur les quais, face au Mont-Blanc.

L'on doit espérer que les projets de reconstruction grandioses ou non seront établis de façon à pouvoir être acceptés par l'ensemble de la population.

Compte tenu des structures politiques et économiques de notre pays et des possibilités financières limitées de la ville, il est compréhensible que l'importante reconstruction envisagée ne pourra être réalisée qu'avec la participation conjuguée des entreprises privées et des services municipaux.

A cela, il n'y a rien d'insolite, puisque dans notre pays nous vivons dans un régime économique mixte, c'est-à-dire d'interpénétration des moyens qui peuvent être mis à disposition par les entreprises privées d'une part et les entreprises publiques d'autre part.

Il apparaît qu'à défaut des millions de francs qui lui manquent l'apport de la ville est considérable; il est représenté par la mise à disposition des terrains.

Mais, et c'est là la motivation de la présente explication, nous devons nous féliciter que le Conseil administratif de la ville de Genève se refuse à brader un terrain de la collectivité puisqu'il se borne à louer les terrains aux constructeurs privés sur la base du droit de superficie.

L. T.

## Au Victoria-Hall Les Compagnons de la chanson

A voir et à entendre le public lundi soir, les Compagnons auraient pu chanter et faire n'importe quoi, leur succès était assuré. C'est le genre de régal où le public entièrement conquis d'avance est là pour admirer et où l'on fait mouche à tout coup.

Leur répertoire se compose de chansons bien rodées, et au seul titre on applaudit déjà. Agréables à entendre, ils savent utiliser les effets vocaux avec bonheur, bien que l'interprétation soit un peu stéréotypée. Jouant avec aisance des instruments les plus divers, ils ont des talents de mimes et un sens du comique qui porte. Ils s'accordent bien et savent se rendre sympathiques. Mais la partie vocale est parfois sacrifiée au profit de l'accompagnement et de la sonorisation.

A part quelques trouvailles et de bons jeux scéniques, on aimerait plus d'originalité. Une salle comble et comblée ne leur ménage pas ses ovations. Ils nous ont offert certes une agréable soirée, mais on souhaiterait qu'ils retrouvent la simplicité de leurs débuts en comptant moins sur des chansons trop bien cotées.

Intérim.

vités publiques peuvent retirer de l'application du nouveau droit foncier.

Il est donc devenu très important aujourd'hui, particulièrement pour les élus du peuple et pour tous ceux qui s'intéressent à des constructions de logements à loyer modéré, de connaître ce qu'est le « droit de superficie ».

C'est sous ce titre que la Librairie de l'Université de Genève vient de publier une petite brochure qui est appelée à rendre de grands services à ceux qui entendent se consacrer à la défense du bien et des deniers publics.

Lucien Tronchet.

## BAINS DE SOLEIL ARTIFICIEL.

— Parents qui appréciez le soleil, profitez de ses bienfaits, même en hiver, grâce aux rayons ultra-violetts. Notre nouvelle plage artificielle (lampe solarium Belmag), dotée d'une installation moderne, est à votre disposition.

Vos enfants, âgés de 4 à 10 ans, débiles ou de santé délicate, qui n'ont pas d'appétit ou de sommeil, tireront le meilleur profit tout en s'amusant des séances gratuites créées à leur intention sous contrôle médical.

Renseignements et inscriptions du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 1968, tous les jours, de 9 à 12 h. et de 15 à 19 h., samedi après midi excepté, au Dispensaire ouvrier des Pâquis, rue de Berne 48.

Il est prévu deux séances par semaine, soit le lundi et le jeudi.

Début de la série des séances, le 4 novembre 1968, jusqu'au 9 décembre 1968.

## MEMENTO GENEVOIS

COMÉDIE (2 24 05 00): 20.45. « Thomas More ou L'Homme seul », de Robert Bolt, adaptation de Pol Quentin.

VICTORIA-HALL: 20.00 (exceptionnellement), concert symphonique de la Ville de Genève, Orchestre de la Suisse romande, directeur Paul Klecki, soliste Itzak Perlman, violoniste (reprise du concert d'abonnement avec changement du concerto).

## ASSURANCE POUR LA VIEillesse

de la Maison de retraite du Petit-Saconnex Genève

# RENTES VIAGÈRES

Renseignements gratuits

11, place du Molard

GARANTIES PAR L'ÉTAT

## POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

DE LA VILLE DE GENÈVE

Rue de la Mairie 37 - Eaux-Vives - Tél. 35 91 50

Bureaux ouverts de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Samedi, dimanches et jours fériés: de 9 h. à 12 h.

EN CAS DE DÉCÈS

Formalités gratuites

S'adresser ou téléphoner à l'adresse ci-dessus

## OFFRES D'EMPLOI

### VILLE DE CAROUGE

Une inscription publique est ouverte pour des emplois de

# cantonniers au service de la voirie

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes:

- jouir d'une bonne santé;
- être âgés de moins de 27 ans; les candidats dépassant cet âge et jusqu'à 40 ans révolus ne pourront être nommés que s'ils remplissent les conditions spéciales de la caisse de retraite;
- être de nationalité suisse et, pour les Confédérés, domiciliés à Genève. A titre égal, la préférence sera donnée à un citoyen genevois.

Tous renseignements, ainsi que la formule à remplir, peuvent être obtenus à la Caisse municipale de la mairie, place du Marché 14, 2<sup>e</sup> étage.

Les offres manuscrites, accompagnées du questionnaire et d'une photographie, doivent parvenir au secrétariat de la mairie jusqu'au 31 octobre 1968.

Edouard TERRIER,  
conseiller administratif délégué

## La première brèche

(Suite de la troisième page)

Celle-ci d'ailleurs était le chantage sur lequel le Conseil des Eats a joué pour imposer au Conseil na-

Les indépendants qui pour la première fois percent le mur de la solidarité, ce ne sont pas d'ailleurs les petits indépendants qui gagnent leur salaire à la sueur de leur dur travail, car ceux-ci déjà bénéficiaient, lorsque leur revenu n'atteignait pas 12 000 fr. par an, d'une cotisation dégressive. Non les indépendants qui viennent de gagner une manche, ce sont ceux qui ont un revenu très confortable, ceux-là mêmes qui souvent peuvent échapper au fisc, et qui de toute manière n'ont guère besoin de l'AVS pour assurer leur retraite. La première manche de la solidarité est perdue, salariés et petits indépendants, unissez-vous pour gagner la seconde, celle de la retraite nationale.

**VAUD**

**C'est ainsi qu'on écrivait l'histoire**

En mettant de l'ordre dans ses archives, notre ami Paul-A. Gailard, de Pully, a retrouvé une brochure éditée par les Imprimeries Centrales de Lausanne, en septembre 1937, et intitulée : « Le Régiment d'Infanterie 1, Notice historique 1874-1937 ». L'auteur en est le major Raymond Buxcel. Nous livrons cette prose tendancieuse à la méditation de nos lecteurs. C'est hélas ! ainsi que l'on écrivait l'histoire, il y a encore une trentaine d'années, dans notre pays.

**Grève générale**

Le 10 novembre 1918, sur l'ordre de Moscou, la révolution devait éclater en Suisse. Le comité d'Olten, en liaison avec la légation des Soviets à Berne, a son plan bien établi : propagande dans l'armée, provocation d'émeutes dans les villes principales de la Suisse, siège des arsenaux, des usines électriques, des banques, des bâtiments publics, du Palais fédéral ; déclenchement de la grève générale et de la guerre civile... le grand soir ! Les nouvelles les plus contradictoires sont répandues dans la population. Le 11 novembre, la mobilisation accélérée de la 1<sup>re</sup> division est décidée.

Le tocsin retentit. Le régiment se rassemble à Morges ; les trains ne roulent plus ; de partout des automobiles, des chars chargés de soldats, des bicyclettes débouchent sur la place de mobilisation.

Et les bataillons, encore une fois, remontent le Jorat. Partout les troupes sont acclamées et chaleureusement accueillies. Le régiment stationne à Montpreveyres et dans les villages voisins, puis le lendemain, il est à Moudon. Le deuxième jour, les premiers trains circulent. Les troupes embarquent. Toutes les portières sont gardées par des soldats armés.

Lentement, on arrive. A Granges et à Olten, les compagnies occupent les gares, les bâtiments publics, les banques. Les voies ferrées sont surveillées.

La révolution est étouffée énergiquement. Mais ces jours sont froids et brumeux. L'épidémie de grippe fauche des rangs entiers : telle unité voit son effectif réduit de moitié, telle autre n'a plus qu'une poignée d'hommes valides. Les évacuations commencent. Hélas ! beaucoup ne rentreront plus au foyer. Ils ont répondu à l'appel du pays, et victimes de leur devoir, ils sont tombés pour la patrie, honneur à leur mémoire !

Le 22 novembre marque la fin du service actif.

**Lausanne: Les 75 ans de la SMF**

Samedi soir, au Palais de Beaulieu, s'est déroulé le 75<sup>e</sup> anniversaire de la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Vaud.

C'est en effet le 19 août 1893 que fut fondée cette société dont l'activité essentielle était la... gymnastique.

Mais, à lire la plaquette éditée à l'occasion de cet anniversaire, la gymnastique fut bannie en 1904, pour une activité plus compatible avec la défense des intérêts des fonctionnaires cantonaux.

Les événements principaux qui marquèrent les trois quarts de siècle d'existence de la SMF ne semblent pas avoir frappés d'une activité débordante, à part la mesure prise par le Conseil d'Etat en 1923 de donner congé à son personnel le samedi après midi.

Il a fallu la fin de la deuxième guerre mondiale et aussi l'entrée en lice d'une fédération syndicale que nous connaissons bien pour que la SMF prenne conscience que le temps était révolu où les problèmes du personnel se discutaient en « petit comité ».

La mise en vigueur de la loi sur le statut des fonctions publiques cantonales, en 1948, donna aux fonctionnaires le droit de discussion sur toutes les questions ayant trait à la fonction publique.

Dès lors, plusieurs mesures furent prises par les autorités cantonales : 1951, fusion des caisses de pension, 1955, révision de l'échelle des traitements et instauration de l'allocation de ménage de 600 fr., 1960, changement du régime financier de la Caisse de pensions, 1961, révision générale des traitements, 1964, première étape de la reclassification des fonctions féminines, 1965, incorporation de l'allocation de ménage au traitement cotisant et allocation de ménage portée à 1200 fr., 1966, semaine de cinq jours et enfin, 1967, révision générale de la classification et application intégrale du principe « A travail égal, salaire égal » pour les fonctions féminines.

Réd. — Cette application est en vigueur à la commune de Lausanne depuis 1950 !

Par cette énumération hâtive, on peut constater que la situation des fonctionnaires de l'Etat de Vaud a, très heureusement, évolué d'une façon positive socialement et politiquement.

Notre ami Pierre Graber, président du Gouvernement vaudois, lors de son allocution, ne se fit pas faute de le souligner, lui qui fut l'un des principaux défenseurs des mesures prises par le Conseil d'Etat en faveur de son personnel devant le Grand Conseil.

F. Ch.

**Football**

**Le Biennois Knuchel blanchi**

Le Tribunal de recours de la ligue nationale a accepté le recours déposé par le F.-C. Bienne et son joueur Urs Knuchel contre la décision de la Commission pénale de la ligue nationale, qui lui avait infligé une suspension de trois semaines. La sanction a été levée.

Le joueur avait été expulsé du terrain pour jeu dur lors du match de championnat Saint-Gall—Bienne du 28 septembre.

Le Tribunal de recours a estimé que Knuchel avait commis sa faute en luttant pour la balle, que, d'autre part, l'état du terrain rendait les conditions de jeu difficiles. Il n'a retenu aucun acte de méchanceté contre Knuchel.

**Cyclisme**

Les Six Jours de Berlin se sont terminés mercredi soir par la victoire du Hollandais Peter Post et de l'Allemand Wolfgang Schulze qui, grâce à leur meilleur total de points, ont devancé Bugdahl-Wolfshohl. Post a ainsi remporté sa 44<sup>e</sup> victoire dans une course de six jours. Les Suisses Louis et Fritz Pfenninger ont dû finalement se contenter de la cinquième place.

**La Chaux-de-Fonds**



**Poulets français**

**SURGELES**

**1<sup>er</sup> CHOIX**

**500 g.**

**195**

**Avec timbres coop**

Vin rouge français  
**COTES-DU-RHONE 1967**  
3 bouteilles 7/10  
**8.90**

**CAFÉ COOP JUBILOR**  
mélange de choix pour les fins connaisseurs  
**CAFÉ COOP SATO**  
sans caféine  
**AVEC 50 POINTS COOP**

**NOUVEAU !**  
Chocolat  
**ARNI PRALETTI**  
200 g. de pralinés extra-fins assortis  
**2.60**

**NOUVEAU !**  
Chocolat  
**ARNI GRIOTTES**  
200 g. de griottes au kirsch  
**2.60**

**VENDREDI/SAMEDI:**  
**CAKE PYRAMIDE KIRSCH**  
une exclusivité coop  
**2.90**

**SAMEDI:**  
**FLEUR DE SICILE**  
genre « panettone »  
**2.50**

**CAFÉ-RESTAURANT ELITE**

SA RESTAURATION SOIGNÉE  
ÉGALEMENT,  
MENUS SUR ASSIETTES

ON REPREND  
DES PENSIONNAIRES

Se recommandent, les nouveaux tenanciers:  
**FAMILLE HENRI SCHULTHEISS**

Faites lire votre journal



**tabac AMSTERDAMER**

**ARNOLD WÄLTI**  
LA CHAUX-DE-FONDS  
Epargne 20 Jour et nuit  
Cercueils — Formalités — Transports  
Prix modérés

**PIANO**  
A VENDRE BEAU PIANO, en parfait état de marche. Prix raisonnable. Tél. (039) 275 68.

**HARMONIUM**  
A vendre superbe harmonium, petit modèle pour salon. Prix raisonnable. Tél. (039) 275 68.

**A NEUCHÂTEL**  
En plein centre, dans le quartier des vieilles choses...  
une étape agréable et confortable

**Les halles**

Une autre à découvrir:  
**Le Pavillon**  
au bord du plus grand lac de Suisse  
A. MONTANDON, restaurateur

Favorisez les annonceurs de notre journal

